

Le 26 septembre 2024 à 20h55, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 24 septembre 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

F.BRISSET, G.MARY, P.LEMARCHAND, K.MELIN, A.LEBOULANGER, C.LERÉVÉREND, E.TELLIER, D.LELUBEZ, F.NAGA, F.LANGRENEZ, C.VANHECKE, A.CAPART, G.GOURDEL, G.THOMAS-ROUTIER, V.LEROY.

Pouvoirs :

V.DALBIN donne procuration à A.LEBOULANGER, B.MARTEL donne procuration à P.LEMARCHAND, A.LEDANOIS donne procuration à F.BRISSET, A.VAGNER donne procuration à V.LEROY.

Secrétaire de séance : A.LEBOULANGER.

Subvention ROC : vote de la subvention complémentaire.

Exposé

Par délibération 24.D.020 du 3 avril 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

La demande de subvention de l'association ROC, suite aux frais engagés pour les festivités de la mi-année 2024 de 10 000 €, avait été mise en suspens suite au premier vote en attendant la réalisation de l'événement.

Il convient désormais de voter ce reste de subvention pour le ROC.

Délibération

*Vu la délibération 24.D.020 du 3 avril 2024,
Vu les pièces fournies et ajoutées au dossier initial de demande de subvention pour 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances,*

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

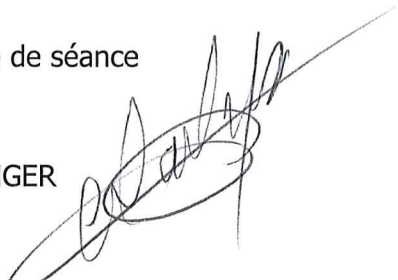
19	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ D'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association ROC
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants au budget 2024,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le secrétaire de séance

A.LEBOULANGER



Le maire



F. BRISSET

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20240926 24D058-L15
Bureau de transmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

50340

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20240926-24D058-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024